

Fernand Dehousse, Le sommet européen de Paris

Légende: Le 11 octobre 1972 à Bruxelles, le Belge Fernand Dehousse, ancien président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, donne une conférence à l'Institut royal des relations internationales (IRRI) sur les enjeux du sommet de Paris des 19, 20 et 21 octobre.

Source: Chronique de politique étrangère. Novembre 1972, n° 6; Volume XXV. Bruxelles: Institut Royal des Relations Internationales. "Le sommet européen de Paris", auteur:Dehousse, Fernand , p. 741-754.

Copyright: Institut Royal des Relations Internationales

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/fernand_dehousse_le_sommet_europeen_de_paris-fr-fbff3736-69d4-45ed-b763-c43d3db2f62b.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Le Sommet de Paris

par Fernand DEHOUSSE

Au seuil d'une conférence qui doit embrasser en une heure au maximum une matière aussi vaste, aussi complexe, aussi mouvante que le prochain Sommet européen de Paris, il me paraît nécessaire de fixer deux points de repère. Le premier consistera dans un bref rappel de la situation politique chez plusieurs des Etats membres à la veille du Sommet; et le second, se situant à un autre pôle, indiquera les tâches principales auxquelles la Communauté élargie aura à faire face, autrement dit les perspectives qui seront les siennes au-delà du 1er janvier 1973.

Ces repères fortement marqués, j'essaierai de dégager ce que l'on peut raisonnablement demander au Sommet de Paris et ce que l'on peut raisonnablement attendre de lui.

Je dirai tout de suite que je me bornerai à définir des lignes générales; je n'ai nullement l'ambition, la prétention d'épuiser un tel sujet dans le laps de temps qui m'est imparti. Je m'excuse donc d'avance, non seulement de ne pas envisager, mais de ne pas même mentionner tous les problèmes susceptibles de se présenter. Aussi bien, la discussion qui suivra mon exposé est là pour compléter utilement celui-ci.

Situation politique à la veille du Sommet

Premier point de repère, la situation politique à la veille du Sommet.

C'est essentiellement une situation d'attente dans différents pays. Des élections anticipées vont avoir lieu dans le courant du mois de novembre en République fédérale d'Allemagne et aussi aux Pays-Bas. D'autre part, quoiqu'elles soient normalement prévues pour mars de l'année prochaine, la France vit d'ores et déjà dans la perspective et dans le climat des élections législatives qui se préparent.

Le trait commun des trois élections, allemande, néerlandaise française est évidemment la possibilité d'un renversement de majorité ou peut-être d'un certain déplacement, d'un certain décalage de majorité avec des implications européennes.

Un autre élément à prendre en considération, c'est que dans deux autres pays, deux pays importants eux aussi, le gouvernement au pouvoir ne dispose que d'une majorité marginale: c'est le cas en Italie et c'est le cas au Royaume-Uni. On ne peut par conséquent pas exclure là-bas non plus l'éventualité d'élections anticipées. De toute façon, ce que l'on peut prévoir, ce sont des difficultés et ce sont des surprises pour l'adoption des mesures nationales qui seront encore rendues nécessaires par l'exécution de certaines normes communautaires.

Ces diverses constatations se relient à l'existence d'une situation sociale troublée dans certains pays. Je pense à la France, à l'Italie, au Royaume-Uni. Cette situation serait à coup sûr tout à fait préoccupante si la situation économique générale n'était pas ce qu'elle est, c'est-à-dire relativement bonne.

Il reste néanmoins que l'état général de l'Europe occidentale ne paraît ni stable, ni très encourageant au moment où nous nous trouvons.

Certains se demandent dès lors quelles en seront les répercussions sur le Sommet. Elles peuvent être très variables et l'on doit normalement hésiter à hasarder un pronostic, car on peut imaginer au moins trois éventualités différentes: un durcissement d'abord de positions bien connues en matière européenne, durcissement qui peut conduire à un affrontement; ou bien une surenchère s'exerçant par delà le Sommet et visant en réalité les majorités et les oppositions nationales, en vue précisément des élections auxquelles je faisais allusion: enfin on peut envisager aussi et craindre une attitude de timidité, de prudence, de réticence se traduisant finalement par le choix du plus petit commun dénominateur c'est-à-dire par des résultats modestes.

Tout cela est si vrai que certains esprits se sont demandés s'il n'aurait pas été préférable d'ajourner le Sommet, cela indépendamment de la controverse qui a pesé si longtemps sur son organisation et qui mettait aux prises le président Pompidou et ses partenaires des Communautés spécialement à propos du Secrétariat politique. Ma réponse personnelle à l'éventualité d'un ajournement, c'est non, pour deux raisons. D'abord parce qu'on ne peut pas faire dépendre à tout instant le progrès de l'Europe des soubresauts de la vie nationale, quelque respectable qu'elle soit. Ce que montrent au contraire les difficultés actuelles, c'est la nécessité de renforcer sans cesse les institutions communautaires, de façon précisément à les soustraire le plus possible à de tels soubresauts. C'est là une vieille idée, une idée qui était dès le départ celle des pionniers de l'Europe communautaire et elle se vérifie lumineusement dans la conjoncture présente. Ma seconde raison, c'est le caractère abstrait des attitudes possibles que j'ai passées en revue: durcissement, surenchère, réticence. Caractère abstrait, je dirais peut-être plus justement caractère artificiel, car il y a des problèmes contraignants auxquels dans la réalité il faut faire face. Et ces problèmes imposent une réunion et imposent des compromis.

Perspectives de la Communauté européenne élargie

Ceci m'amène à mon second point de repère, que je développerai plus longuement: les principales tâches, les perspectives de la Communauté élargie au delà du 1er janvier 1973.

Je ne sais pas si vous avez constaté le phénomène, mais ces derniers temps on s'est livré à de fort intéressantes méditations sur ce thème; toute une littérature a fleuri. J'ai particulièrement consulté pour ma part deux études intéressantes, une d'un jeune parlementaire allemand, M. Wagner, dans un remarquable article d'*Europa-Archiv* et aussi un plan assez audacieux, mais fort stimulant dans l'ordre de l'idéologie politique, celui du Britannique John Pinder¹, qui dirige à Londres le *Political Economic Planning*.

On retient en général comme inévitables, parmi les problèmes auxquels les Communautés seront confrontées, trois groupes de problèmes.

Négociation des règles d'un nouveau système économique international

Premièrement, l'obligation où on va se trouver de négocier les règles d'un nouveau système économique international avec les Etats-Unis et avec d'autres grands Etats industrialisés.

Vous le savez, les Etats-Unis ont fixé ces règles et par la même occasion, celles du système monétaire international au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et ils l'ont fait pratiquement seuls. Aujourd'hui, la situation a changé: avec l'élargissement, la part de la Communauté dans les échanges internationaux passe de 17 à 25% et la Communauté européenne s'affirme ainsi comme la plus grande puissance commerciale du monde. C'est dire par conséquent qu'un réajustement est inévitable.

Ce réajustement a déjà été amorcé avec le Kennedy Round. Mais alors il s'agissait uniquement des tarifs douaniers et autres barrières commerciales. Aujourd'hui, il y a une liaison de plus en plus évidente entre les problèmes économiques et politiques et les problèmes monétaires.

M. Wagner donne un exemple qui est vraiment éclairant: la crise du dollar. La charge américaine a été allégée parce que la République fédérale a accepté un arrangement pour le financement des troupes américaines en Allemagne. Un tel arrangement impliquait, sous-entendait une renonciation de la part des Etats-Unis à un retrait massif. Je dis bien à un retrait massif parce qu'une telle situation n'exclut pas l'hypothèse d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces. Ainsi on en arrive à voir la crise du dollar et l'arrangement germano-américain susceptibles d'exercer une influence sur la Conférence européenne de sécurité dont on parle depuis longtemps et dont les travaux préliminaires vont, semble-t-il, commencer fin novembre.

Donc la Communauté européenne élargie se manifeste, et c'est cela que je veux souligner à présent, comme le rival commercial des Etats-Unis. Cela surprend quelque peu les vieux Européens que nous commençons à être. Je me rappelle l'époque où nous faisions de la propagande pour l'Europe, il y a vingt ou vingt-cinq ans,

et où nous étions communément accusés, c'était le mot à la mode, d'être «vendus» aux Américains, d'être les domestiques des Américains. Il apparaît maintenant que l'Europe est en train de se développer d'une manière de plus en plus indépendante, mais indépendante dans le bon sens du mot, parce qu'il en est un autre tout différent...

En même temps, il est clair que l'Europe a besoin pour un certain temps encore, et probablement pour un temps assez long, de la protection militaire américaine.

Dans une conjoncture aussi complexe, la Communauté doit s'affirmer et elle doit pouvoir le faire en s'exprimant d'une seule voix, pour employer l'expression consacrée. Elle a montré qu'elle en était capable dans le Kennedy Round et je voudrais à cette occasion en faire compliment à M. Jean Rey, qui a rendu là un très grand service à la cause européenne, un service qui passera à la postérité, parce qu'il a démontré avec brio combien la Communauté était capable de se comporter en personne majeure dans une grande négociation, et combien la méthode du porte-parole commun était supérieure à une discussion en ordre dispersé.

Il apparaît par conséquent que l'Europe doit pouvoir disposer d'un organe qui lui permettra d'assumer, en permanence même, ce serait souhaitable, de pareilles négociations.

Mais il va de soi aussi qu'il lui faut avoir une politique monétaire commune, à la fois pour stabiliser le Marché commun et le mettre à l'abri des bourrasques monétaires et pour fixer les nouvelles règles des échanges commerciaux. Sont ainsi posés, dans le cadre de ce second point de repère, le problème du renforcement des institutions (encore une fois il n'émane pas d'un dogmatisme quelconque, il sort de la réalité) et le problème du développement d'une union économique et monétaire.

Révision de l'attitude communautaire envers les pays en voie de développement

La deuxième perspective qui va se présenter devant la Communauté élargie, c'est la nécessité de repenser son attitude envers les pays en voie de développement. Pourquoi? Pour toute une série de motifs dont je reparlerai dans la dernière partie de ma conférence, mais j'en retiens un à cette place: c'est qu'avec l'adhésion britannique, le 1er janvier, nous allons enregistrer une extension de la zone euro-africaine et la création d'autres zones ailleurs dans d'autres parties du monde. Et la Communauté va se heurter de nouveau ici aux Etats-Unis, dont vous connaissez les objections et les prétentions.

La Communauté a fait ces derniers temps des efforts louables pour supprimer ou pour réduire son système préférentiel; elle a, pour certains produits tropicaux, supprimé le tarif extérieur commun; elle a créé des contingents exempts de droits de douane pour certains produits industriels en provenance des pays en voie de développement. Il me paraît que cette politique doit se poursuivre. J'avais écrit cela il y a quelques jours, c'est-à-dire avant la réunion pénible, c'est le moins qu'on peut en dire, qui s'est tenue hier soir à Luxembourg. Il me paraît que cette politique, à la lumière des événements récents, ne peut être que continuée et accentuée. C'est aussi un moyen pour la Communauté d'amener les Etats-Unis à augmenter leur assistance aux pays en voie de développement; cette assistance, vous le savez, est tombée depuis un certain temps à un taux affligeant. Ceci pose à nouveau le problème d'une politique commune, donc d'un organe capable de la concevoir et de la mener à bien.

Définition d'une politique commune envers l'Est

La troisième perspective, c'est la définition d'une politique commune envers l'Est. Elle sera indispensable à court terme dans le domaine commercial parce que c'est à partir du 1er janvier 1973 que doivent être transférées à la Communauté économique européenne les compétences pour la conclusion des accords commerciaux avec les pays tiers. Ce transfert aura évidemment des incidences dans le domaine politique.

Attitude de l'Union Soviétique envers la Communauté

On ne sait pas encore très bien ce que sera ce que j'appellerai l'inverse, c'est-à-dire l'attitude de l'Union

Soviétique envers la Communauté. Elle a le choix au moins entre deux positions: imiter la Chine, dont l'attitude plus positive semble s'expliquer par le fait qu'elle veut voir, dans l'évolution de la Communauté, une émancipation croissante envers les Etats-Unis d'Amérique; ou bien l'U.R.S.S. peut continuer à s'enliser dans les vieilles ornières et considérer les Communautés «comme un groupement capitaliste dangereux, au service de l'O.T.A.N.». Y a-t-il une évolution chez elle? Nous avons tous en mémoire la fameuse petite phrase de M. Brejnev en mars dernier, cette petite phrase où il était fait allusion à la réalité, sans plus, de la Communauté, mais sans adjectifs péjoratifs, ce qui a fait croire à une évolution favorable. Depuis lors cependant, les attaques ont repris dans la presse soviétique. Vous me permettrez de dire que, pour ma part, quand il s'agit de jauger l'attitude de l'Union Soviétique envers la Communauté, je me réfère toujours à un test: l'Autriche. L'Autriche est un pays qui a pris un engagement unilatéral de neutralité militaire. Aux yeux de l'Union Soviétique, c'est un obstacle à sa participation, en tout cas à son adhésion, à un bloc économique, parce que ce bloc économique est à ses yeux inféodé à l'O.T.A.N. Tant que l'U.R.S.S. maintiendra cette thèse, la preuve n'est pas faite qu'elle aura évolué d'une façon substantielle vis-à-vis de la Communauté.

De toute façon, le problème de son attitude vis-à-vis de la Communauté élargie devra se clarifier quand se tiendra la Conférence européenne de sécurité déjà citée. A mon sens, il faudrait à cette occasion obtenir la reconnaissance formelle de la Communauté. Voilà une Conférence qui va poursuivre comme objectif le maintien, disons même la restauration de la sécurité sur l'ensemble du continent européen. Dans une partie de ce continent, mais c'est une partie considérable, vivent des peuples (il y en a présentement neuf, il y en aura d'autres demain) qui ont adopté un système de relations communautaires fondamentales. Pour un pays comme la Belgique, pour un pays demain comme le Royaume-Uni, il est clair que l'appartenance à la Communauté fait partie de la vie quotidienne, constitue une des bases les plus fermes de notre mode d'existence, de notre sécurité. Voilà pourquoi j'ai toujours été de ceux qui croient que si on ne veut pas voir la Conférence européenne de sécurité tourner peut-être à un affaiblissement de la Communauté, il faut exiger et obtenir la reconnaissance formelle de cette dernière. Après tout, ce n'est pas nous qui sommes demandeurs; l'insistance pour la Conférence européenne de sécurité ne vient pas de nous.

J'en reviens à mon propos: nous voyons une fois de plus apparaître en filigrane la nécessité d'une coordination politique.

Tous les chemins que nous venons ainsi de parcourir nous ont ramenés sans cesse aux mêmes conclusions, ou plutôt aux mêmes constatations: la liaison des problèmes monétaires et économiques d'un côté, la nécessité de renforcer les institutions d'un autre côté, si on entend dans les deux cas mettre la Communauté élargie en mesure d'assumer les tâches essentielles qu'elle aura à remplir dans le monde de demain.

Préoccupations probables du Sommet

J'aborde ainsi une autre partie de ma conférence, plus directe: que peut-on raisonnablement demander au Sommet de Paris et que peut-on raisonnablement attendre de lui?

Il semble bien qu'une des préoccupations principales du Sommet sera, non pas la réalisation, mais la préparation d'une véritable union économique et monétaire. Une telle union est seule capable de fournir une base stable à une réglementation des échanges commerciaux sous leurs divers aspects, et en outre une politique commune dans ces deux domaines est indispensable pour que la Communauté soit irréversible. Irréversible fait partie du vocabulaire communautaire, c'est un mot que l'on emploie chaque fois qu'un progrès est réalisé; chaque fois on nous dit: cette fois-ci, l'Europe est irréversible. Nous avons pu constater, à la faveur (si j'ose dire) des dernières crises monétaires, des deux dernières en tout cas, qu'il n'en était pas ainsi et que de telles crises avaient notamment un impact considérable sur l'agriculture. C'est une hyperbole de parler pour le moment d'un marché commun agricole; à la vérité, il y en a quatre à l'intérieur de la Communauté et si les trois pays du Benelux n'en formaient pas un à eux trois, ce nombre serait encore plus élevé. Si donc une union monétaire ne surgit pas, à tout moment la dislocation du marché peut guetter l'entreprise communautaire. Il semble que les remèdes envisagés, ceux qui ont, dit-on, une bonne chance d'être entérinés à Paris la semaine prochaine, soient un pas dans la bonne direction.

Au plan monétaire, on préconise, semble-t-il, l'instauration, dès la première étape, d'un Fonds européen de

coopération, dont la gestion serait assurée par le Comité des gouverneurs des Banques centrales. En fait, il s'agit là d'une simple transposition au niveau multilatéral des accords bilatéraux existants. C'est donc un progrès; mais même s'il s'accomplit, nous resterons encore loin d'un Fonds de réserve proprement dit.

On parle aussi du financement à très court terme de l'accord d'ores et déjà intervenu sur le rétrécissement des marges monétaires. A cet égard, il faut relever que la Communauté n'est pas encore revenue, à la suite de crises monétaires diverses, à la situation qui était la sienne en 1969 en matière de rapports des changes.

Au plan économique, on envisage (toujours au Sommet) des actions conjointes contre l'inflation à l'échelle communautaire. Mais il y a un problème ici, une difficulté : passera-t-on du renforcement des procédures de coordination à une harmonisation? C'est la thèse allemande et il est vraisemblable qu'elle ne désarmera pas.

Deux points noirs en outre. Quid comme disent les professeurs de droit, du retour de la livre à une parité fixe, indispensable au fonctionnement correct du Marché commun? Et quid encore de l'attitude de la Communauté vis-à-vis de la réforme du Fonds monétaire international? La question du dollar et de l'or est évidemment au centre de cette affaire, où nous voyons s'opposer Français et Allemands. Il ne semble pas qu'on puisse attendre du Sommet une réponse à ces deux questions.

Je voudrais mentionner ici l'étude intéressante de l'auteur que j'ai cité au début, John Pinder; d'après lui, l'idéal, ce serait de parvenir à un système dans lequel Washington accepterait, avec le soutien financier des Européens, le remplacement des réserves en dollars par les droits de tirage spéciaux, ainsi que la convertibilité des monnaies en droits de tirage spéciaux et en or. De nouveau, nous n'en sommes pas là, nous en sommes même très éloignés...

Sujets de discussion possibles dans le domaine politique

Pour ce qui est maintenant du renforcement des institutions, nous avons assisté, dans les mois qui ont précédé le Sommet, à une grande bataille d'idéologies et de propositions en sens divers. Qu'en sortira-t-il?

Il va de soi tout d'abord que la révision des traités est hors de cause pour l'instant. Elle sera indispensable à terme, disons à moyen terme, pour des raisons qui vous sont bien connues, mais c'est impensable dans l'immédiat, quand ce ne serait que parce qu'il faut laisser aux nouveaux membres le temps de s'adapter. Ecartons donc cette éventualité pour le moment.

Une question: le président Pompidou va-t-il relancer, à la faveur du Sommet, le projet qu'on lui prête, le projet d'une Confédération européenne dotée de compétences politiques? Je ne suis pas dans le secret des dieux, mais il semble que les travaux préparatoires du Sommet, sous réserve d'une surprise toujours possible, ne le donnent pas à penser. D'ailleurs, cette proposition, à ma connaissance, n'a guère reçu d'appui, sauf dans certains secteurs de l'opinion allemande. Elle se heurte à de graves objections. La principale, c'est de créer une organisation nouvelle, extracommunautaire, qui empiétera, consciemment ou non, délibérément ou non, sur les compétences des Communautés, étant donné l'impossibilité où on est de nos jours d'isoler les problèmes politiques des autres problèmes.

Nous avons déjà eu une expérience de ce sujet, ce sont les deux plans Fouchet de 1961 et de 1962, deux plans dont il semble que la politique française, à travers ses développements récents, ne réussit pas à se dégager. C'est en tout cas toujours la même idéologie de base. Les deux plans Fouchet ont connu le même sort: ils ont été écartés parce que du côté des Communautés et de leurs partisans, on redoutait l'empiètement que je viens d'évoquer.

Il y a cependant, je l'ai dit, un certain nombre d'Européens, et même de bons Européens, qui sont acquis à la formule de la Confédération et qui essaient de prendre un certain nombre de précautions pour atténuer le risque. Que proposent-ils par exemple? De faire participer la Commission des Communautés aux organes confédéraux, d'assurer non seulement sa présence, mais de lui donner un droit d'initiative. C'est intéressant, mais c'est inopérant, cela ne réussit pas à conjurer le risque d'empiètement. De même, on met parfois en avant l'idée de fixer un délai: on commencerait par faire une Confédération, et puis, à l'expiration du délai,

on envisagerait autre chose. Autre chose, mais quoi? On ne le dit pas, pas exactement en tout cas, et on n'a non plus aucune certitude d'obtenir un tel délai. Je rappelle que Paul-Henri Spaak en avait fait la tentative lors de la négociation du second plan Fouchet, en 1962, et qu'à l'époque, le général de Gaulle s'est énergiquement refusé à toute concession sur ce terrain.

Je crois aussi qu'un autre élément encore freine sérieusement le projet de Confédération politique: ce sont les difficultés provoquées par l'instauration d'un Secrétariat et par le lieu de son implantation. Vous avez tous encore à la mémoire le souvenir des controverses qui ont surgi l'été passé à ce sujet. Il y a tout lieu de croire que le projet de Confédération, et avec lui celui de Secrétariat politique, vont pour l'instant demeurer en veilleuse.

D'autres propositions sont venues; elles ont été formulées notamment dans un intéressant mémoire de la Commission des Communautés. Celle-ci suggère par exemple l'augmentation des pouvoirs budgétaires du Parlement européen et aussi la fixation d'une date, en l'occurrence 1978, pour la première élection de ce Parlement au suffrage universel direct. Je ne vous surprendrai pas en vous déclarant, qu'à mes yeux, ce dernier point, l'élection, aurait une extrême importance. A mon avis, c'est seulement quand le Parlement européen sera effectivement élu que s'accomplira à travers les peuples, la véritable mutation du cadre national au cadre communautaire. Mais de nouveau, il semble bien que cette conception continue à susciter des oppositions, surtout des oppositions françaises.

Certains, dès lors, veulent prendre le problème à un niveau beaucoup plus haut et soutiennent que ce qu'il faut faire, ce ne sont pas des réformes de détail, qu'il faut avoir le courage de préconiser l'élaboration d'une Constitution. M. Spinelli, membre de la Commission des Communautés, dans un ouvrage qui n'est pas encore paru, mais dont *Le Monde*, informé par un vent favorable comme on dirait en Belgique, semble déjà avoir eu connaissance, souhaite même que ce soit le Parlement européen qui soit chargé de la rédaction de cette Constitution. Je ne ferai qu'une remarque, c'est une vue qui ne me paraît pas fort réaliste; toute l'expérience historique atteste que les Constitutions ne précèdent pas les mouvements populaires, mais qu'elles les suivent, qu'elles les entérinent, et qu'elles les consolident. Hélas, ces mouvements populaires n'existent pas pour l'instant sur le plan européen.

Alors il reste — la révision des traités étant prématurée, la Confédération politique se heurtant à de graves objections, et d'autres problèmes comme celui du renforcement du statut du Parlement européen n'étant pas sur le point d'aboutir —, il reste diverses idées qui ont une chance d'être retenues et qui le seront probablement au Sommet: la création de Ministres européens, c'est une idée du président Pompidou; pourquoi ne pas lui faire cette fleur? Remarquez toutefois que les Ministres européens n'ont pas encore un statut bien défini. Ils siègeraient en principe au Conseil, mais quel serait leur statut à l'intérieur du gouvernement national? A ma connaissance, tout cela n'est pas très clair. Autre idée: l'allongement de la durée de la présidence. La présidence du Conseil notamment passerait à un an, c'est une bonne chose. Mais ce qui serait plus judicieux encore, ce serait de décider au Sommet que le Conseil, dorénavant, chargera plus largement la Commission de tâches d'exécution. Il en a le droit d'après les traités et c'est intéressant pour la mise en œuvre des normes communautaires, parce que le Conseil des Ministres, qui est l'organe législatif des Communautés, n'est pas vraiment équipé pour le travail législatif. Et d'un autre côté, c'est une idée utile aussi pour arriver à faire de plus en plus de la Commission, même fonctionnant selon les instructions du Conseil, un organe s'exprimant au nom de celui-ci dans certaines négociations.

Beaucoup de ces suggestions sont valables et dignes de considération, mais il faut bien convenir que ce ne sont que des réformes mineures eu égard à l'objectif à atteindre dans le domaine institutionnel. Franchement, réunit-on un Sommet pour aboutir à d'aussi minces, à d'aussi maigres réalisations? Je vais emprunter un mot au vocabulaire politique belge le plus récent: pareil Sommet dans pareille hypothèse risquerait fort de n'être qu'un anti-sommet, d'un assez médiocre intérêt si l'on devait s'en tenir là et attendre passivement la suite. Il importe donc de saisir l'occasion, de profiter du Sommet pour lancer des propositions plus constructives, qui ne seront certainement pas adoptées tout de suite, mais qui ont une chance de recueillir une approbation de principe et qui sont susceptibles de se concrétiser ultérieurement.

Coopération en matière de politique étrangère

En m'exprimant ainsi, je songe en particulier à la coopération en matière de politique étrangère. Elle piétine en dépit de louables efforts, et cela au moment même où nous voyons s'accomplir des événements considérables. Le rapprochement de la Chine et du Japon est un événement historique dont nous ne mesurons pas encore complètement la portée.

Nous voyons aussi dans le monde des différends qui s'éternisent, des différends qui restent sans solution, et qui sont survenus à une heure qui pourrait être l'heure de l'Europe si celle-ci, qui est un géant économique, cessait d'être un nain politique. Je pense surtout ici au Proche-Orient. Le général Dayan a dit récemment qu'il se trouvait très bien dans une situation qui n'est ni la guerre ni la paix. Il est tout de même permis de penser que l'état normal de l'humanité, qu'elle soit arabe, qu'elle soit juive, ou qu'elle soit autre, n'est pas de rester dans une situation telle que celle-là. Or les deux Super-grands paraissent avoir perdu l'autorité politique qui leur permettrait d'influencer favorablement la solution d'un tel différend; il y a là de toute évidence une tâche, si belle et si noble, qui s'offre à l'Europe qu'il serait vraiment inconcevable de la laisser passer.

Je viens de parler du piétinement de la coopération en matière de politique étrangère. Il existe à coup sûr de multiples raisons pour que ce piétinement se produise. Une des principales n'est-elle pas qu'il a été procédé jusqu'ici dans cette matière d'une façon trop abstraite? On a établi depuis plusieurs années, au niveau du Conseil siégeant comme Conférence des Ministres des Affaires étrangères, toute une théologie des procédures et des méthodes. Dans un domaine comme celui-là, n'arriverait-on pas à un meilleur résultat en opérant selon un certain empirisme, c'est-à-dire en entreprenant et en réussissant des actions concrètes bien choisies?

M. Pierre Harmel a prononcé la semaine passée à l'Assemblée générale des Nations unies un discours qui m'a paru plein de suggestions fécondes sur le terrain de l'aide aux pays en voie de développement et qui a eu un profond retentissement. Pourquoi la première action concrète du Conseil ne se situerait-elle pas sur ce terrain-là? Cette suggestion fait d'ailleurs écho à une proposition que M. Harmel a déjà formulée il y a près d'un an à Rome, à une réunion des Ministres des Affaires étrangères, qui étaient alors dix. Cette proposition préconise ce que son auteur appelle «une stratégie globale de l'Europe» en matière d'aide aux pays en voie de développement.

M. Harmel en énumérait dans son plan les fondements, qui sont nombreux. Des raisons de haute moralité internationale, écrivait-il: la puissance appelle des devoirs; l'heure est venue d'un nouvel ordre de justice. Des raisons d'intérêt bien compris: l'Europe doit féconder de nouveaux marchés pour soutenir un taux constant d'expansion; elle doit maîtriser le mouvement excessif d'accumulation et de concentration des productions sur un territoire trop exigü. Des raisons de circonstances: l'Europe a des atouts en main, meilleurs qu'aucune autre grande puissance, parce qu'elle entretient un réseau de relations inégalées avec un nombre important de pays en voie de développement; et enfin l'Europe est équipée pour agir. Sur ce terrain-là, il n'y a nul besoin de créer un Secrétariat politique pour aider le Conseil s'il entreprenait une telle action. Ce Secrétariat existe, c'est une des directions générales de la Commission des Communautés. Voilà les fondements moraux et politiques; pour ce qui est du fondement juridique, je ne surprendrai personne en disant qu'on fait surgir ici l'inévitable article 235 du traité de la Communauté économique européenne, invoqué pour servir de base à une nouvelle responsabilité commune.

L'objectif, ce serait de couvrir 1% du produit national brut, comme le propose d'ailleurs la Commission des Communautés. 0,70% d'aide publique dès 1975, à porter à 1% en 1980 et à plus long terme à plus ou moins 2,5%. La Banque européenne d'Investissement jouerait un rôle, spécialement au plan des intégrations régionales, qu'il s'agirait de favoriser. La Communauté participerait comme telle aux accords mondiaux sur les produits de base et elle procéderait par le moyen de «contrats de progrès» aux termes desquels les intéressés, c'est-à-dire les pays bénéficiaires, s'engageraient à garantir une gestion sérieuse de l'aide. C'est un des gros reproches que l'on adresse quelquefois dans les milieux occidentaux à certains d'entre eux.

L'initiative est séduisante à tous égards; elle mériterait d'être reprise au Sommet de la semaine prochaine, précisément parce qu'elle dépanne l'action politique, parce qu'elle désacralise le problème de la coopération

en politique étrangère qui se confine jusqu'à présent dans des quintessences d'abstraction.

Nécessité de rétablir la finalité politique de l'entreprise communautaire

Une initiative de ce genre contribuerait à restituer à l'entreprise communautaire la finalité politique qui a été la sienne dès le début et qui s'est quelque peu enlisée avec le temps dans la mer des Sargasses des discussions techniques et des marchandages commerciaux.

Je touche ainsi à un point qui a impressionné nombre d'observateurs au cours des référendums récents, le peu d'attrait de l'entreprise communautaire pour la jeunesse. C'était déjà frappant en France lors de la contestation de mai 1968. Ce qui m'a, pour ma part, heurté à cette époque, ce n'est pas que l'Europe ait été attaquée, c'est qu'elle a été complètement ignorée. Et nous avons pu constater que dans le référendum norvégien, référendum décevant s'il en est, mais plein d'enseignements, le phénomène s'est reproduit. Ce que nous remarquons aussi, c'est que l'adhésion, quand elle est donnée, n'est pas inspirée par des finalités politiques, mais presque toujours par la préoccupation d'avantages purement économiques. Le corps électoral, au moins une partie déterminée du corps électoral, vote pour l'Europe parce qu'il en attend des profits. Mais l'idée de la construction politique des Etats-Unis d'Europe est passée tout à fait à l'arrière-plan.

La réaction doit venir et elle doit dépasser le Sommet. Il s'agirait maintenant de mieux informer les opinions publiques et pour ce faire de doter la Communauté des moyens qui le lui permettront. J'ai connu le temps où, au Conseil des Ministres, un gouvernement coupait invariablement les crédits d'information ou les réduisait sensiblement, ce qui mettait la Communauté dans la quasi-impossibilité de se faire connaître à l'extérieur. Le Parlement a maintenant un moyen de réagir. Avec les nouveaux pouvoirs budgétaires, qui sont les siens en vertu du traité de Luxembourg et de la décision du Conseil des Ministres de 1970, il a la faculté de porter lui-même ces crédits au budget. Je souhaite fermement que le Parlement, qui critique si volontiers le Conseil, prenne pareille initiative.

Mais à mon avis, ce qui importe par-dessus tout, c'est encore une fois de travailler sur tous les plans et par tous les moyens à la restauration de l'idéal communautaire. C'est de lui rendre sa physionomie originelle, celle qui avait réussi à susciter dans toute l'Europe occidentale un véritable mouvement européen, au meilleur sens du mot.

Conclusion

Sans verser, Dieu m'en préserve, dans le maurrassisme, je conclus à mon tour: *politique d'abord* — et j'espère que c'est dans cette ligne que le prochain Sommet et ceux qui le suivront vont s'appliquer à nous replacer.

1. *Europa-Archiv*, cahier 9, 1972

Conférence donnée à l'Institut Royal des Relations Internationales, le 11 octobre 1972, par le professeur Fernand DEHOUSSE, ancien ministre, ancien président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, administrateur de l'I.R.R.I.